

MISE EN PLACE DU COFFRE FORT SECURISE E-DOC

Protégez les données sensibles de
vos salariés avec le coffre-fort
numérique e-Doc

*Finie la distribution des bulletins de salaire par mail.
Optez pour une solution digitale, sécurisée, conforme
au RGPD.*



LA PROMESSE E-DOC

DISTRIBUER LES BULLETINS DE PAIE
DÉMATÉRIALISÉS DE FAÇON **SÉCURISÉE** ET
RESPECTER **L'OBLIGATION LÉGALE**



Une solution en phase avec la loi

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD assure la protection des données personnelles au sein de l'Union Européenne. Il exige la sécurisation des données sensibles des salariés, telles que leur identité et leur rémunération. L'utilisation du **coffre fort numérique e-Doc** vous permet d'être **en conformité** avec cette réglementation. Il garantit la distribution sécurisée des bulletins de salaire dématérialisés.



Moins d'impressions, plus de temps pour des tâches à valeur ajoutée

Adopter le coffre-fort numérique e-Doc, c'est dire adieu aux impressions de bulletins, aux envois par courrier et aux documents RH égarés. Vous avez accès à :

- **un coffre-fort employeur** pour stocker et archiver les bulletins dématérialisés en toute sécurité.
- **un coffre-fort salarié**, espace personnalisé pour chaque collaborateur, où il peut accéder en toute autonomie et à vie à ses bulletins et documents RH. De plus, il bénéficie gratuitement d'un espace de stockage de 10 Go.



La sécurité et l'archivage de vos données

Vos données sont stockées sur des serveurs **en France** pour assurer **leur sécurité et leur confidentialité**.



Fidu.

M I S E E N P L A C E

E - D O C



Une mise en place facilitée

Pour mettre en place ce coffre-fort, rien de plus simple !

Il vous suffit de transmettre à votre gestionnaire de paie un fichier Excel contenant les adresses électroniques personnelles de chaque salarié.

Nous vous recommandons de le faire **dès que possible** pour éviter les délais de traitement.

Facturation transparente

En cette période d'inflation, nous souhaitons offrir à nos clients une **facturation transparente et avantageuse**. C'est pourquoi nous vous proposons une **mise en place gratuite** du coffre-fort. Seule la distribution des bulletins de salaire dans le coffre fort numérique e-Doc est facturée au prix de 90 centimes par bulletin.

Si toutefois vous ne souhaitez pas envoyer le bulletin de vos salariés dans le coffre fort e-Doc, l'envoi des courriers par voie postale dans le respect de la réglementation est facturée au prix de 2.10 € par bulletin.



Rapprochez-vous de votre gestionnaire de paie pour plus d'informations



Fidu.Paie

📶 FIDU | www.fidu.fr

✉️ fidu@fidu.fr

☎️ +33 (0) 4 99 13 32 66

🕒 Lun - Ven: 9:00 - 12:30 | 14:00 - 17h30